

*Ensemble pour poursuivre
la construction d'un Togo
stable, prospère
et harmonieux.*



MES ENGAGEMENTS

Election Présidentielle 2020



“

Aucune nation n'est définitivement otage de son passé. Il est toujours possible de faire le choix de se mettre ensemble pour construire un futur dans lequel chaque citoyen a un sentiment de dignité et d'appartenance.

Je suis déterminé à imprimer un nouvel élan à la conduite et à la marche du Togo, à écrire ensemble, avec vous tous, une nouvelle page glorieuse de l'histoire de notre pays, à travers une offre politique dynamique et crédible.

Nous avons, durant ces dernières années, appris à mieux nous connaître et vous savez quels sont les principes et valeurs qui ont toujours guidé mon action pour bâtir un Togo moderne, stable et prospère pour le bien-être de tous les Togolais.

Pour le Togo, nous pouvons prendre, ensemble et collectivement, cet engagement ferme en faveur de l'unité nationale et pour la construction de notre nation, dans la paix et la concorde.

C'est à cela que je m'engage avec humilité et avec détermination, avec la même décision, le même courage, la même conscience : en un mot avec un profond sentiment du devoir.

”

Faure E. Gnassingbé



MES PROPOSITIONS ET ENGAGEMENTS

POUR POURSUIVRE LA MARCHE
DU TOGO VERS LE PROGRES

Nous sommes déterminés à imprimer un nouvel élan à la conduite et à la marche du Togo, à écrire ensemble, avec vous tous, une nouvelle page glorieuse de notre histoire, à travers une offre politique ambitieuse et crédible.

Nous avons, durant ces dernières années appris à mieux nous connaître et vous savez quels sont les principes et valeurs qui ont toujours guidé mon action.

Cette action s'est toujours inscrite dans une vision claire et une volonté affirmée de bâtir un Togo moderne, stable et prospère pour le bien-être de tous les Togolais. Toutes les stratégies de développement définies et engagées à ce jour s'inscrivent dans cette optique.

C'est dans la droite ligne de ces stratégies que je vous propose humblement mon projet que j'ai voulu ambitieux, inclusif et crédible pour l'avenir.

Mes propositions et engagements visent à placer les jeunes et les femmes, principales ressources de notre pays, au cœur de notre projet et s'articulent autour de cinq (5) axes :

- ◀ **LA PRÉSERVATION DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ**
- ◀ **LA GOUVERNANCE CONCERTÉE**
- ◀ **LA CRÉATION DE RICHESSES POUR PLUS DE PROSPÉRITÉ PARTAGÉE ET DES CONDITIONS DE VIE DIGNES ET ÉPANOUISSANTES POUR TOUS**
- ◀ **LE RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN, À TRAVERS L'ÉDUCATION ET LA SANTÉ POUR TOUS**
- ◀ **L'ACCÈS UNIVERSEL AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE.**

1

UNE PAIX ET UNE SÉCURITÉ **PRÉSERVÉES**



“

Notre sous-région est confrontée à une dégradation rapide et inquiétante de la situation sécuritaire. Le Togo, dans cet environnement, se doit de tout mettre en œuvre pour maintenir un climat de paix et de sécurité qui est la condition primordiale pour tout développement.

Notre conviction est que cette sécurité ne sera obtenue que par une action de tous en interne et avec nos différents partenaires sur le plan international, en particulier sous régional.

Conscients de notre responsabilité historique, nous avons pris des mesures difficiles, mais nécessaires, pour préserver notre quiétude.
Nous poursuivrons dans ce sens, en nous appuyant encore plus sur l'implication des communautés à la base.

LE TOGO, UN PAYS D'HOSPITALITÉ



- Le renforcement des dispositifs permettant de faire face aux nouvelles menaces et la poursuite de la modernisation des forces de défense et de sécurité (renforcement de leur professionnalisme ; accroissement de leurs capacités et moyens d'actions)
- La poursuite des mesures relatives à la sécurité maritime aux larges de nos côtes afin de lutter contre la piraterie maritime et de permettre à l'économie bleu de jouer pleinement son rôle
- Le développement accru d'une vigilance citoyenne et de relations harmonieuses et de confiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité à travers les comités interministériels de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV)
- La promotion du dialogue communautaire sur les causes des tensions en impliquant les jeunes et les femmes de manière spécifique
- Le renforcement de la sécurité de l'écosystème digital par l'opérationnalisation dès **2020** de l'Agence Nationale de la Cybersécurité (ANCy) et de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) afin d'établir la confiance entre les acteurs et protéger notre pays et notre population des intentions malveillantes



2

UNE GOUVERNANCE CONCERTÉE POUR **UN TOGO EN PAIX ET HARMONIEUX**



Les Togolais vouent un attachement viscéral à leur pays, à son développement, à sa prospérité, à son unité et à sa cohésion.

Ils ont pu le démontrer à de nombreuses occasions et au quotidien à travers leur implication en tant qu'acteurs de développement à la base et au travers des structures de développement communautaire, et désormais dans le cadre de la décentralisation.

Ils veulent pouvoir s'exprimer davantage sur la conduite des affaires du pays, y participer plus et y contribuer. En être des acteurs et des parties prenantes à part entière.

Au-delà des divergences légitimes, il est possible de créer une véritable cohésion nationale fondée sur le dialogue, la concertation et la ferme volonté de rassembler davantage les acteurs de la société togolaise autour des idéaux et des objectifs essentiels de paix, de sécurité, de développement, de prospérité et de mieux-être partagés.

Le processus de décentralisation crée le cadre opportun pour y parvenir.

- Le parachèvement de l'architecture institutionnelle prévue par la Constitution avec l'élection et l'installation rapide des conseils régionaux et du Sénat
- L'instauration de mécanismes et de cadres de dialogue et de concertation, au moins une fois l'an, avec les principaux acteurs et composantes de la société togolaise sur les priorités et objectifs de développement ou des questions spécifiques d'intérêt national (partenaires sociaux, collectivités et autorités locales, organisations professionnelles sectorielles)
- La mise en place d'un dispositif annuel et participatif d'évaluation de l'action publique à travers notamment un forum national citoyen



- L'effectivité de la communalisation à travers un partenariat Etat-communes sur des projets communaux prioritaires à mettre en œuvre et budgétisés par le Gouvernement.
Chaque commune se verra ainsi dotée d'un plan de développement communal en partenariat avec le Gouvernement. L'exécution de ces plans sera mise en œuvre par les jeunes et femmes entrepreneurs locaux
- Le renforcement de la participation et du contrôle citoyen de l'action publique, notamment à travers une coordination harmonieuse et des partenariats entre l'Etat, les collectivités locales, les acteurs du développement à la base;
- La concertation et le dialogue continu et permanents entre le gouvernement et les corps intermédiaires, notamment les partenaires sociaux, les organisations professionnelles, les coopératives et groupements de producteurs agricoles, les associations des parents d'élèves
- La poursuite de la modernisation de l'administration publique autour de valeurs de redevabilité et d'efficacité avec un renforcement des effectifs de **25.000** agents supplémentaires sur les **5** prochaines années



- L'expérimentation d'un modèle de gestion participatif des systèmes éducatifs et de santé à travers une implication et une participation plus fortes des acteurs locaux (collectivités et autorités locales, associations de parents d'élèves, secteur privé national, partenaires sociaux, organisations de la société civile), notamment sur les contrôles de qualité des systèmes éducatifs et de santé. Dans ce cadre, institutionnaliser un quota d'au moins **20 %** de jeunes dans les structures qui seront mises en place
- La promotion et l'ancrage des valeurs partagées de patriotisme, de civisme, de citoyenneté, de conscience nationale, de travail, de solidarité, de culture de l'Etat et de respect de l'autorité, de justice sociale et d'égalité des chances
- Le renforcement de l'Etat de droit par la poursuite de la modernisation de la justice

3

LA CRÉATION DE RICHESSE POUR PLUS DE PROSPÉRITÉ PARTAGÉE



Le Togo est à un tournant dans sa marche vers le progrès économique. Nous avons le potentiel, les hommes et femmes capables par leur esprit d'initiative inégalé de développer notre économie.

Nous sommes convaincus que c'est à travers eux que nous arriverons à réaliser nos ambitions de création de richesses au profit de tous.

Cette création de richesses ne pourra pas se réaliser sans un partenariat renforcé avec le secteur privé ; ce sont des acteurs qui, en milieu urbain comme en milieu rural, investissent leur temps, leur travail et leur génie à produire de la richesse : relevons en particulier les agriculteurs, les entrepreneurs, les capitaines d'industries, les multinationales, les femmes commerçantes et les femmes actrices de l'économie locale.

Tous ces acteurs constituent les champions de notre développement et notre ambition est de créer les meilleures conditions pour qu'ils jouent pleinement leur rôle pour augmenter leurs revenus et partager la prospérité générée avec l'ensemble de la population.



EN MATIÈRE AGRICOLE

L'agriculture togolaise constitue une grande opportunité de croissance économique, de développement et de progrès social pour le Togo.





- L'accélération de la croissance de ce secteur stratégique passera par le développement des infrastructures rurales, la mobilisation accrue des partenaires privés, levier principal pour les investissements et l'amélioration des revenus et des conditions de vie des agriculteurs.
- Des investissements ciblés et des projets d'envergure seront poursuivis afin de créer le cadre favorable à l'implication du secteur privé pour une agriculture moderne, mécanisée et plus productive.

Il s'agira de :

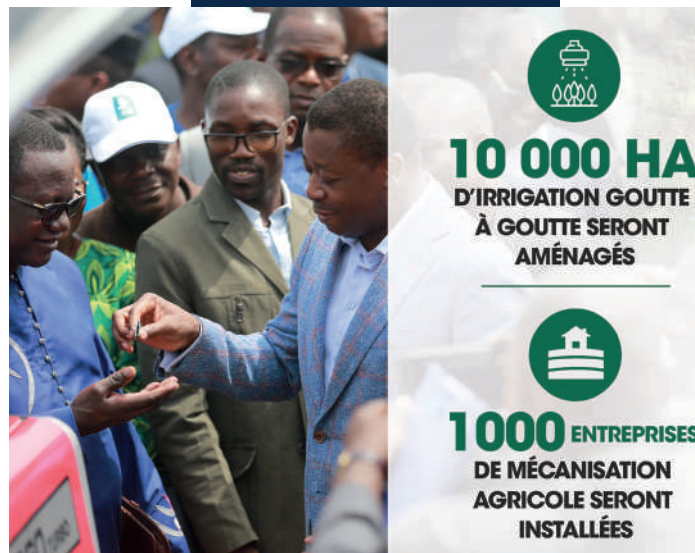
- a- L'accélération et l'extension du MIFA à de nouvelles filières porteuses afin de poursuivre l'augmentation de la part du financement privé au profit du secteur agricole mais aussi de réduire la pénibilité du secteur. Grâce au MIFA, l'accès des acteurs des chaînes de valeur agricole au financement, à l'assurance maladie et à la protection sociale sera garanti ;
- b- La réduction des coûts et la disponibilité des engrais à travers la production locale d'engrais à partir du phosphate togolais et la promotion d'une industrie locale d'engrais biologique ;
- c- La réduction des taxes et des droits fiscaux sur les équipements et matériels agricoles afin de réduire les coûts de production (location des tracteurs, autres équipements et matériels de productions, de transformation et de conservation) et améliorer la compétitivité des produits agricoles togolais ;
- d- La modernisation des techniques productives et transformatrices pour les communautés rurales, à travers l'accélération et le renforcement de la mécanisation et la mise en place des aménagements hydro-agricoles : une campagne de dessouchage sera développée pour **500.000 ha** à un prix subventionné ; la création de **400** zones d'aménagement agricole (ZAAP) comportant des retenues d'eau à raison d'une ZAAP par canton ;



- e- La poursuite du programme de construction d'une agropole par région en développant des filières porteuses et en veillant à nouer des partenariats avec le secteur privé, togolais en particulier ;

f- De même, **10.000 ha** d'irrigation goutte à goutte seront aménagés en faveur de **40.000** jeunes entrepreneurs agricoles sur l'ensemble du territoire et **1.000** entreprises de mécanisation agricole seront installées pour la modernisation de la production agricole ;

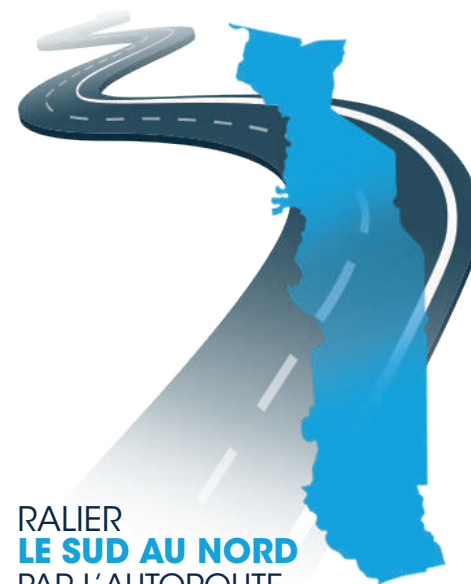
g- La promotion et la valorisation des produits agricoles locaux en vue de voir éclore, grâce à l'initiative privée, dans chaque commune des unités de production et de transformation créatrices d'emplois, l'objectif étant d'accompagner la création d'au moins **2.000** entreprises agricoles par an et d'organiser **50.000** femmes dans les opérations de transformation, conditionnement et commercialisation des produits ;



- h- La promotion de l'agriculture biologique et du label Togolais, notamment dans les filières et produits à forte valeur ajoutée tels que le soja, le sésame et le fonio en construisant un laboratoire de référence pour faciliter la certification des produits agricoles; en ciblant les filières d'exportation et en renforçant les normes et qualités ;
- i- Le développement de la production animale et halieutique, avec le soutien à la création des ranchs et la construction d'au moins un abattoir moderne par région. Par ailleurs, l'Etat soutiendra et accompagnera l'installation d'une zone de pâturage par commune rurale avec une aire d'abattage pour maîtriser la transhumance et assurer le contrôle et la traçabilité de la production de viande et de produits halieutiques pour la consommation locale et l'exportation ;
- j- La mise en place d'installations frigorifiques adaptées à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema et au Port Autonome de Lomé afin de faciliter la conservation, le transport et l'exportation des produits agricoles et halieutiques togolais.

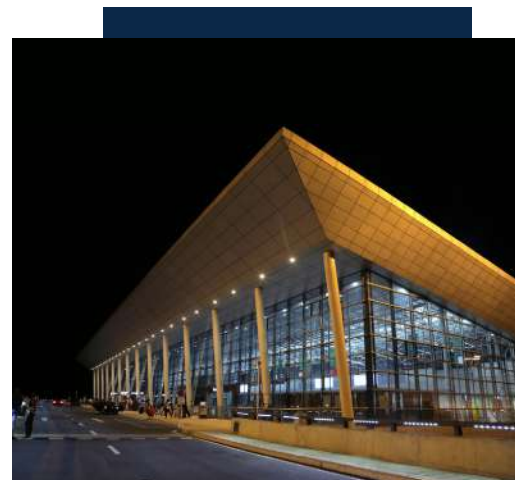
EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX MARCHÉS, DE FACILITATION DU COMMERCE ET D'ÉCOULEMENT DES PRODUITS LOCAUX

- La poursuite du développement du Corridor togolais par la construction de l'autoroute de l'Unité (Lomé-Cinkassé) et la modernisation de la voie Avépozo-Aneho incluant la protection des côtes maritimes togolaises
- La construction d'une plateforme multi-services à Adakpamé et d'un port sec à Cinkassé pour décongestionner le Port autonome de Lomé (PAL)
- La poursuite de la construction des voies transversales pour faciliter l'accès des acteurs économiques, notamment ruraux aux marchés principalement : Lomé-Vogan, Lomé-Kpalimé, Notsè-Agou, Aouda-Kara, Sarakawa-Kantè, le contournement de Sokodé et la construction et la réhabilitation des voiries urbaines : (Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Bassar, Mango) ;
- La simplification des mécanismes et procédures d'entretien et de construction des pistes rurales, des voies de désenclavement et de desserte des zones de production avec pour objectif la construction de **4.000** Km de pistes rurales
- La poursuite de l'amélioration de nos capacités logistiques que ce soit au port ou à l'aéroport en dotant ces sites spécifiquement d'équipements frigorifiques performants pour l'exportation de produits agricoles
- La réforme de la gouvernance portuaire pour permettre à l'économie portuaire d'être encore plus et mieux au service des clients
- Au total, près de **1.000** milliards seront consacrés au développement des infrastructures routières



RALIER
LE SUD AU NORD
PAR L'AUTOROUTE
DE L'UNITÉ

4.000 KM
DE PISTES RURALES
ET DE VOIES TRANSVERSALES



EN MATIÈRE D'INDUSTRIALISATION ET D'ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE,

L'essor économique sera basé sur une stratégie industrielle et sectorielle structurée, à travers la mise en valeur des atouts naturels de notre pays, avec pour objectif de multiplier les opportunités de création de richesse partagée et d'emplois décents et durables, notamment pour les jeunes.

- a- Le développement d'un programme de parcs industriels à commencer par la construction et l'aménagement du parc industriel d'Adétikopé qui sera dédié à la transformation du coton et aux industries textiles.



PROMOTION DE 4000 ENTREPRISES ARTISANALES CRÉATION MASSIVE D'EMPLOIS

- b- Le développement de l'agro-industrie au sein des agropoles (Kara, plaine de l'Oti, plateaux) et à travers des plateformes intégrées régionales, ainsi que par la mise en place de petites unités de transformation sur tout le territoire dans le cadre du programme « Un canton - Une unité de production ou une zaap ».
- c- La poursuite du développement de l'industrie minière, notamment autour de **3** principaux axes :

Axe 1 : La transformation de nos minerais notamment le phosphate togolais qui connaîtra une accélération dès **2020** (permettant un accès plus facile et moins coûteux aux engrais) et le fer avec l'ouverture de plusieurs usines dédiées à ce minerai ;

Axe 2 : Augmentation de la capacité de production du ciment avec l'arrivée de nouveaux opérateurs ;

Axe 3 : La mise à jour de la carte minière du Togo permettant de définir une stratégie attractive en faveur de nouveaux partenariats vis-à-vis d'investisseurs potentiels.

- d- La relance de l'industrie touristique d'affaires et de loisirs, en la focalisant sur une stratégie régionale prenant appui sur nos valeurs, nos atouts et notre positionnement stratégique dans la sous-région à travers un plan de réhabilitation de notre offre hôtelière en partenariat avec le secteur privé ;
- e- La promotion de **4000** entreprises artisanales pour une meilleure intégration des acteurs de ce secteur dans le cadre du développement industriel de l'économie ;
- f- Le développement d'une industrie du divertissement incluant :

- ▶ **La poursuite de la construction de maisons de jeunes, la construction d'une salle de spectacle aux normes internationales et de centres de sport et de culture en intégrant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur culturelle**
- ▶ **L'optimisation de la collecte des droits d'auteur et des droits voisins**
- ▶ **L'amélioration des accompagnements des artistes et acteurs du monde culturel par exemple, en augmentant la dotation du fonds d'aide à la culture**

Le secteur privé est un acteur essentiel de la création de richesse dans l'économie. Ainsi, les projets structurants développés par le gouvernement et ses partenaires (Centrale de Kekeli, Centrale de Blitta) ont été conçus avec une participation financière du secteur privé togolais.

Ce partenariat sera renforcé et les dispositifs existants seront optimisés. Des mesures spécifiques seront prises pour concrétiser cette vision :
L'accélération du rythme des réformes d'amélioration du climat des affaires en vue de répondre avec promptitude et avec beaucoup d'agilité aux sollicitations de nos partenaires du secteur privé. Seront au cœur du dispositif, l'opérationnalisation complète de l'Agence de Promotion des Investissements et de la Zone Franche (API-ZF), le déploiement du dispositif « E-justice » pour sécuriser les investissements, la mise en place du cadastre numérique et enfin la réduction du coût des facteurs de production avec les grands projets phares en cours dans le secteur de l'énergie, de l'eau et des télécoms.

UN TISSU INDUSTRIEL RENFORCÉ POUR UNE CRÉATION MASSIVE D'EMPLOIS

CENTRALE DE KEKELI



CENTRALE DE BLITTA

- a- La mise en place d'une politique de promotion de l'actionnariat local en réservant au moins **20 %** de participations dans tous les projets développés en partenariat public privé ;
- b- Le renforcement des mécanismes existants d'accompagnement des initiatives économiques des jeunes et de femmes ;
- c- La poursuite de la mise en place des incubateurs de créativité pour les jeunes à raison d'au moins un (1) par région ;
- d- La poursuite et l'optimisation de l'initiative présidentielle de réservation de quota de **25%** de marchés publics aux jeunes et femmes entrepreneurs ;
- e- La mise en place d'un fond spécial de soutien aux projets innovants et inventifs ainsi qu'aux entreprises en croissance des jeunes, des femmes, des artisans et des togolais de l'extérieur ;
- f- La création d'un statut de zone franche pour les jeunes et les femmes entrepreneurs à travers une simplification et une réduction, des procédures, des formalités et des taxes et coûts y afférents ;



- g- La mise en place et l'opérationnalisation des centres de gestion agréés pour les jeunes et les femmes dans toutes les régions du Togo ;
- h- L'adoption de mesures incitatives et protectrices nouvelles, de nature non tarifaire, en faveur de la production nationale et des entreprises installées en territoire togolais ;
- i- L'instauration d'un seuil minimum de sous-traitance réservée aux entreprises togolaises à travers la réforme des règles de passation des marchés ;
- j- La réservation au profit des femmes d'un quota de **30%** d'accès aux terres aménagées dans le cadre des ZAAP ;
- k- La mise en place d'un guichet unique dédié à la facilitation des démarches des togolais de l'extérieur ;
- La revalorisation après concertation, des pensions de retraite et des salaires des agents du secteur privé ;
- m- Le renforcement du dialogue entre le Gouvernement et les opérateurs économiques, avec l'instauration de sessions périodiques de concertation, en plus de l'institutionnalisation de la journée du secteur privé togolais ;

4

L'INTENSIFICATION DE L'ACCÈS UNIVERSEL AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITÉ POUR TOUS



L'accès universel aux services sociaux de base est un facteur important de la cohésion nationale et du partage de la prospérité. Cet accès universel permet d'améliorer la qualité de vie des populations particulièrement celles vivant dans les milieux ruraux et périurbains afin de réduire les inégalités et les disparités sociales. En effet, améliorer l'accès des populations à ces services renforce leur résilience et leur donne la capacité d'être des acteurs économiques au service de leur propre développement. Ces dernières années, des programmes d'accès aux services sociaux de base et aux filets sociaux ont été déployés et ont permis aux populations d'améliorer leur niveau de vie (électrification rurale ; filets sociaux ; inclusion financière etc...) Notre ambition est d'intensifier et d'accélérer les actions afin qu'aucun togolais ne soit laissé de côté.

Afin d'avoir plus d'impact, des services publics intégrés (écoles, centre de santé, mairies etc.) seront déployés dans chaque communauté pour permettre à la population d'avoir accès à l'eau, à l'électricité et à internet particulièrement dans les bâtiments et certains équipements publics ;

En matière d'électricité

- a- une stratégie d'accès universel a été élaborée afin de faciliter l'accès de tous à l'électricité (quelle que soit la localisation sur le territoire national) et ce à un coût abordable.
- b- Déjà engagée, grâce à la construction de la centrale « Kekeli » qui sera mise en service au premier semestre **2020**, la marche vers l'indépendance énergétique du Togo sera accélérée avec la construction de six unités de production: **3** solaires (Blitta ; Sokode ; Awandjelo) qui seront mises en service dès début **2021** et **3** centrales hydroélectriques mises en service avant **2025**.
- c- Au final, nous entendons atteindre un taux d'électrification de **75%** en **2025** avec un objectif de **100%** en **2030** en intégrant notamment l'accès de **300.000** foyers à l'énergie à travers les kits solaires via le programme Cizo.
- d- La poursuite du programme de chèque solaire de **2000** FCFA que le Gouvernement met à disposition des foyers pour faciliter leur accès à l'électricité.
- e- L'installation de **120.000** lampadaires solaires dans les zones rurales couplée à la mise en place d'un programme de maintenance à long terme des lampadaires.



Dans le cadre de Cizo

Nous procéderons à : (a) l'électrification de toutes les Unités de soins périphériques ; (b) la modernisation de **400** adductions en eau potable (AEP) en remplacement des AEP à motricité humaine ; (c) la réalisation de 3000 systèmes d'irrigation au profit des agriculteurs.

En matière d'accès à l'eau

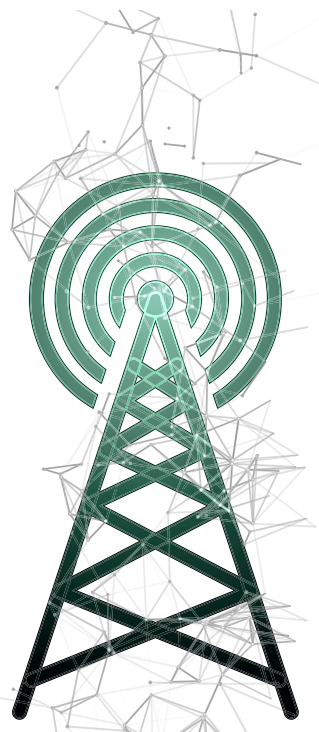
- a- Une stratégie d'accès universel sera finalisée et adoptée, à l'instar de ce qui a été fait pour l'électrification, afin d'améliorer et faciliter l'augmentation de l'accès à l'eau potable et ce à un coût abordable ;
- b- La poursuite des programmes de construction de mini adductions d'eau potable et des programmes d'hydraulique villageoise ;
- c- L'objectif est d'atteindre un taux de desserte moyen d'au moins 70% que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural.

En matière d'assainissement

- a- La construction de latrines dans au moins un bâtiment public prioritairement au sein des services publics intégrés ou dans des centres de santé ;
- b- La mise en place d'un plan quinquennal d'assainissement, d'aménagement des voiries urbaines dans deux à trois chefs-lieux de communes par région et par an ;

En matière de numérique et d'accès aux services publics

- a- L'extension du très haut débit internet en déployant la fibre optique dans toutes les préfectures, toutes les grandes villes, toutes les zones économiques d'importance, tous les lycées et centres de santé publics avec pour ambition de faire du Togo, un pays **100%** fibre optique, à l'horizon **2025**.
- b- La couverture de toutes les villes principales par la 4G.
- c- La poursuite des programmes d'accès aux services sociaux de base appuyés par l'utilisation du numérique (Agri PME ; SOFIE ; CIZO.)



- a- La mise en œuvre dès cette année d'un programme d'identification unique biométrique pour chaque résident qui assurera une plus grande efficacité des programmes sociaux de base et un meilleur accès aux services publics. L'objectif est d'identifier tous les résidents au Togo d'ici **2025**.
- b- L'offre de services spécifiques pour les populations vulnérables ainsi identifiées en commençant par les personnes du 3^{ème} âge.
- c- La poursuite de la dématérialisation des relations avec les services publics notamment en matière de paiement que ce soit pour les impôts et taxes ou d'autres redevances ou pour des demandes de documents administratifs.
- d- La gratuité des actes de naissance (à sa naissance, chaque enfant togolais aura son acte de naissance) et le rapprochement des services de délivrance des documents administratifs (certificats de nationalité, casier judiciaire etc.) ;
- e- La gratuité, avec effet immédiat, des frais d'inscription aux examens nationaux (bepc, bac1 et bac2).



En matière de la réduction de la vulnérabilité des populations

- a- L'intensification des filets de protection sociale en triplant la cible actuelle des transferts monétaires tout en poursuivant les initiatives devant renforcer la résilience des communautés face aux chocs exogènes qu'ils soient conjoncturels ou structurels ;
- b- L'opérationnalisation, en lien avec les autres initiatives en cours, d'un Registre Social Unifié servant de fichier unique des bénéficiaires des services de protection sociale afin de mieux cibler et d'améliorer l'efficacité de ces actions dans la lutte contre les vulnérabilités ;
- c- L'extension de la fourniture de repas communautaires en milieu scolaire avec la multiplication par trois du nombre d'écoles dotées de cantines scolaires et le triplement du nombre d'apprenants bénéficiaires qui sera porté à **300.000** ;
- d- L'élargissement et la pérennisation des initiatives d'engagement citoyen et d'opportunités pour les jeunes vulnérables en triplant le nombre de jeunes bénéficiaires pour le porter à **100.000** sur les **5** prochaines années ;
- e- L'extension des mécanismes de filets sociaux aux personnes du troisième âge , aux malades et aux handicapés incluant le développement d'une véritable filière de métiers des soins à la personne et le détachement au niveau communal de personnel dédié.



5

UNE SANTE ET UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ POUR TOUS



Le capital humain est le bien le plus cher de notre pays. Les jeunes, les femmes qui le constituent majoritairement doivent pouvoir bénéficier de soins de santé à un coût abordable.

De même, le système éducatif doit être réorienté et transformé pour répondre aux attentes de l'économie et aux objectifs de développement durable et concerté. En effet, un parcours scolaire abouti doit permettre d'avoir accès à un travail bien rémunéré.



En matière de santé,

les mesures que nous prendrons viseront à assurer à la population un meilleur accès aux services de santé de meilleure qualité. La qualité, la proximité et l'accessibilité constitueront les objectifs fondamentaux et la ligne directrice des actions qui seront menées et des mesures qui seront mises en œuvre.

Ces actions et mesures déclinées ci-dessous porteront une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux couches vulnérables de notre population :



- d- La construction et l'équipement de six (6) centres de santé mère - enfant sur toute l'étendue du territoire couplés avec le doublement du nombre d'accoucheuses auxiliaires d'Etat ;
- e- La construction de cent (100) centres médicaux sociaux et la réhabilitation des centres de santé communautaires existants avec une attention particulière aux équipements en soins obstétricaux performants SONU (Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence) ;
- f- La mise en place d'un statut spécial à travers une fonction publique hospitalière axée sur une meilleure gestion des structures et services de santé, la séparation de la fonction publique hospitalière de l'exercice de l'activité en profession libérale (avec une période transitoire adéquate) et la reconnaissance aux agents communautaires de la place qu'ils méritent, ce à travers un appui conséquent de l'Etat ;

- a- L'extension de l'assurance maladie universelle à tous les togolais (y compris les salariés du secteur privé, les agriculteurs, les artisans, les étudiants...) permettant de réduire de plus de **80%** la part du coût des soins de santé supportés par les ménages togolais.
- b- Le renforcement de la gouvernance et de la gestion des structures sanitaires par l'extension de la contractualisation et l'amélioration de la formation des responsables ;
- c- La modernisation des CHR avec la réhabilitation des infrastructures, l'acquisition et le déploiement de nouveaux équipements et matériels, y compris un scanner au sein de chaque structure ;



- g-** L'assainissement de la pratique privée dans le secteur de la santé en veillant à une application rigoureuse de la réglementation existante en matière d'installation des cliniques privées, avec un système d'agrément et de contrôle et sur la répression contre les cliniques clandestines ;
- h-** Le renforcement de la lutte contre le trafic et la contrefaçon de médicaments et des produits pharmaceutiques ;
- i-** La poursuite et l'extension du programme de mise en place de cliniques mobiles et un encouragement des initiatives de consultations foraines ;
- j-** La réduction drastique voir la résorption des difficultés que connaît le dispositif de transfusion sanguine en mettant en place une banque de sang par région ;
- k-** La construction et l'équipement d'un centre de lutte contre le cancer.
- l-** Le renforcement du dépistage et du traitement des maladies non transmissibles ;
- m-** L'introduction dans le programme élargi de vaccination du vaccin contre l'hépatite B et de celui contre le papilloma virus (cancer de l'utérus).



En matière d'éducation

Il est reconnu de tous que la mise en œuvre de nos ambitions ne peut être effective qu'avec des ressources humaines de qualité et des infrastructures d'accueil suffisantes et adéquates. Dès lors, la meilleure adéquation entre, d'une part, le système scolaire et, d'autre part, les besoins de l'économie et le marché du travail, constitue une priorité fondamentale.

Dans ce secteur, il s'agit de faire en sorte que l'école permette d'acquérir les connaissances et acquis fondamentaux (lecture, écriture, calcul) et que la formation constitue un puissant levier pour trouver un emploi bien rémunéré (réduction drastique du chômage et du sous-emploi).

Les jeunes et les femmes, qui rencontrent le plus de difficultés à jouer pleinement leur rôle d'acteurs économiques seront les principaux bénéficiaires des actions qui seront engagées dans ce secteur, notamment avec la mise en place de dispositifs et mécanismes de reconversion et de renforcement des capacités des femmes et des jeunes diplômés affectés par le sous-emploi et la précarité.

- a- La construction de trois collèges universitaires dans les régions des savanes ; centrale et plateaux permettant de dispenser des formations pratiques et de niveau supérieur aux jeunes ;
- b- La poursuite de la création des Instituts de Formation en Alternance pour le Développement (IFAD), dont ceux spécialisés en matière agricole, bâtiment, en mécanique, en économie numérique, en énergies renouvelables et dans les métiers logistiques et portuaires ;
- c- La mise en place des structures d'apprentissage et de formation pratique et professionnelle dans toutes les préfectures du pays tout en développant un cursus ou des offres d'enseignement technique dans le secondaire 1^{er} cycle en lien avec les besoins du marché du travail ;
- d- L'élargissement du dispositif Environnement Numérique de Travail à d'autres établissements en s'appuyant sur le développement du numérique pour permettre aux apprenants de maîtriser le français ; l'anglais, les mathématiques ;
- e- La focalisation de notre système sur l'enseignement fondamental en consolidant nos acquis dans le préscolaire, en améliorant la dotation en matériel pédagogique et en construisant des infrastructures adaptées : construction de plus de **25.000** salles de classes en cinq ans par le biais d'un mécanisme de financement innovant associant le secteur privé ;



- f- L'extension de la fourniture de repas communautaires en milieu scolaire avec la multiplication par trois du nombre d'écoles dotées de cantines scolaires impliquant le triplement du nombre d'enfants bénéficiaires pour le faire passer à **300.000** ;
- g- L'amélioration de l'attractivité du métier d'enseignant, de formateur et d'éducateur, particulièrement dans les matières scientifiques et la formation professionnelle ;

- h-** La gestion intégrée du système éducatif togolais, à travers l'amélioration et le renforcement de la coordination et de la cohérence entre l'enseignement de base, la formation professionnelle ainsi que l'enseignement supérieur et la recherche ;
- i-** La redynamisation du service d'orientation scolaire et professionnelle avec la mise en place d'antennes basées dans chaque préfecture du Togo ;
- j-** La réorientation complète du système éducatif togolais par l'adaptation effective de la formation et de la recherche aux priorités et objectifs de développement du Togo, aux besoins réels de l'économie et du marché de l'emploi avec un accent particulier pour les filières porteuses ;
- k-** La création d'un système coordonné et d'une structure unique chargée de la formation des personnels enseignants et d'encadrement, pour favoriser la professionnalisation du métier d'enseignant et l'amélioration de la qualité du système éducatif ;
- l-** La réforme de l'enseignement supérieur par le développement des filières porteuses sur le marché du travail, le renforcement des filières à haute valeur ajoutée (logistique, ingénierie portuaire, environnement, technologie et informatique), la limitation des effectifs dans les filières universitaires non-porteuses et leur réorientation progressive avec un ensemble de mesures pour faciliter l'insertion dans les filières prioritaires ;
- m-** Le renforcement du partenariat entre l'Etat, les collectivités ou autorités locales et le secteur privé ;





ELECTION PRÉSIDENTIELLE 2020



www.unir.tg